

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers

📍 1 avenue, Patrick Guillot, 58000 Nevers

➔ www.ghtnievre.fr



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

LE CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMÉRATION DE NEVERS

LES PÔLES D'ACTIVITÉ

LES CHIFFRES CLÉS

FAITS MARQUANTS 2023

PREMIER VOL DES FLYING DOCTORS

PASSAGE DU CTE AU CSE

INTRODUCTION D'UNE TECHNIQUE CHIRURGICALE EN ORL

PRISE EN CHARGE : INSULINOTHÉRAPIE FONCTIONNELLE

POSE DE MIDLINE

L'EXPLORATION COCHLÉO-VESTIBULAIRE EN ORL

INAUGURATION DE L'UAPED

AUDIT COFRAC

JOURNÉE DE PRÉVENTION DES TMS

FOCUS SUR L'HÔPITAL DE JOUR COGNITIF

MISE EN PLACE DU T2IH

EHPAD PIGNELIN : PRÉSENTATION DE SON PASA

02	JOURNÉE DE SENSIBILISATION AUX MALADIES RÉNALES	16
04	UNITÉ DE THÉRAPIE FAMILIALE DU CMPEA	17
05	FOCUS : LE PATIO D'EMILE CLERGET :	17
06	DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES	18
06	CRÉATION DE LA SALLE NATURE	20
06	CODE COULEURS DES CÉSARIENNES	21
07	DÉMÉNAGEMENT DE L'URICAN	21
07	VISITE DE CERTIFICATION	22
08	FOCUS : LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS	23
09	ÉLABORATION DU PMSP	23
10	MISE SOUS ADMINISTRATION PROVISOIRE	24
11	CHPOT	25
12	FOCUS : MANIPULATEUR EN ÉLECTRORADIOLOGIE MED.	26
13	FOCUS : BIEN NAITRE À NEVERS	27
14	CANCERS MASCULINS : MOVEMBER	28
15	IMMERSION DANS LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE	29
	20 ANS DE L'HÔPITAL PIERRE-BÉRÉGOVOY	30

Le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN)

Etablissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)

Le GHT regroupe les Centres Hospitaliers de : l'Agglomération de Nevers, Decize, Cosne-sur-Loire, la Charité-sur-Loire (Henri Dunant, Pierre-Lôo), Château-Chinon et Lormes. Les CLS de Luzy et de St-Pierre-le-Moûtier font également partie du GHT.

Composition du CHAN :

- Hôpital Pierre-Bérégovoy (1)

- Hospitalisation complète et hospitalisation de jour
- Chirurgie ambulatoire
- Consultations externes
- Maternité
- Imagerie médicale et médecine nucléaire
- Laboratoire
- Pharmacie
- Service d'Accueil des Urgences (24h/24, 7j/7)

- Centre de gérontologie sur le site de Colbert (2) (médecine gériatrique, soins médicaux et de réadaptation-SMR, unité de soins de longue durée-USLD, consultations et HDJ).

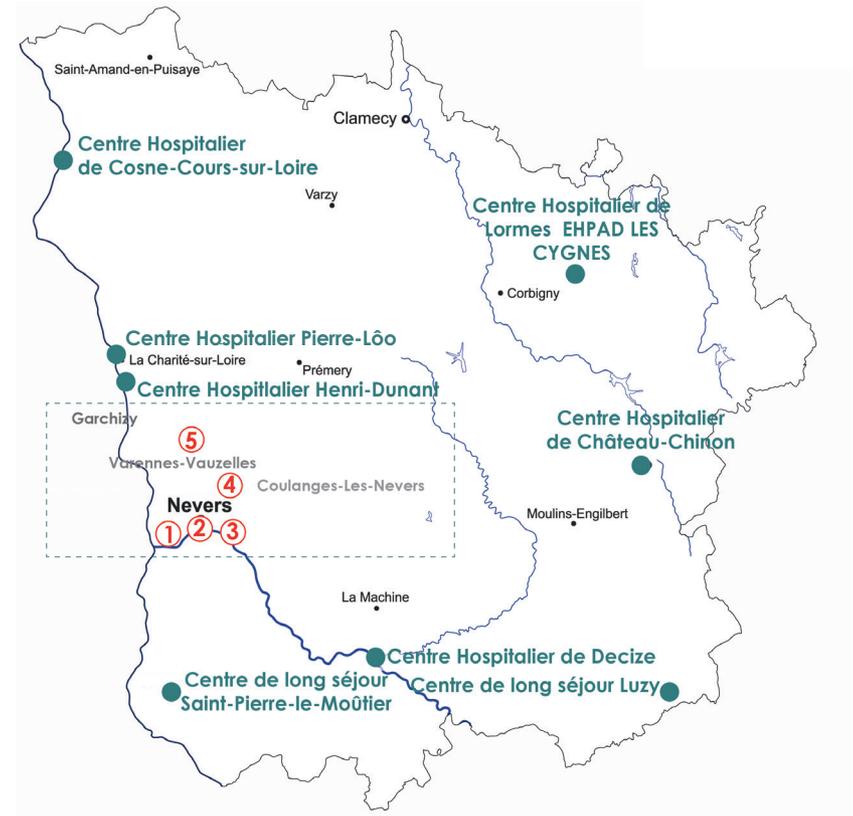
- Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (3) (CATTP) & HDJ pour enfants sur le site des Courlis.

- EHPAD Emile Clerget (4) : établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes.

- EHPAD de Pignelin (5) (UHR/UCC et EHPAD).

- Centre de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (antennes de consultations médico-psychologiques enfants et adolescents à Nevers, Clamecy, Cosne-sur-Loire, Decize et Moulins Engilbert).

- L'IFSI et l'IFAS basés sur Nevers.



Le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers s'inscrit pleinement dans une dynamique de modernisation de son offre de soins et médico-sociale, telle que travaillée dans le cadre du projet médico-soignant partagé du GHT de la Nièvre.

Plusieurs opérations d'investissement sont à l'étude dans ce cadre, en particulier la restructuration et l'agrandissement du service des urgences. Le CHAN s'inscrit également dans des projets favorisant l'attractivité et la fidélisation des ressources humaines, parmi lesquels la création d'une crèche pour les enfants du personnel.





GOUVERNANCE

INSTANCES DU CHAN

Nombre de réunions : 44

Directoire : 7

Comité Social d'Établissement : 6

Commission Médicale d'Établissement : 6

Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail : 4

Commission des Soins Infirmiers d-e Rééducation et Médico-Techniques : 4

Conseil de Surveillance : 4

Commission des Usagers : 4

9 CVS sur les sites gériatriques

LES PÔLES D'ACTIVITÉ

CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMÉRATION DE NEVERS

PÔLE MÉDICO-CHIRURGICAL

- Chirurgie générale et digestive
- Hépatologie-Gastro Entérologie
- Hôpital de jour (HDJ)
- Médecine interne et maladies infectieuses
- Urologie
- ORL



PÔLE MÉDECINE DE SPÉCIALITÉS

- Diabétologie & Endocrinologie
- Médecine physique et de réadaptation
- Médecine générale et polyvalente (MGE-MPO)
- Hôpital de jour (HDJ)
- Néphrologie-dialyse
- Neurologie
- Soins palliatifs



PÔLE FEMME-MERE-ENFANT

- Gynécologie - Obstétrique
- Pédiatrie - Néonatalogie

PÔLE COEUR-VAISSEAUX-POUMONS

- Médecine vasculaire
- Cardiologie
- Chirurgie thoracique vasculaire
- Pneumologie

PÔLE PSYCHIATRIE

- Psychiatrie
infanto-juvénile

PÔLE CHIRURGIE-BLOC

- Chirurgie Orthopédique
& Traumatologique
- Bloc Opératoire
- Ophtalmologie
- Anesthésie

PÔLE URGENCES

- Réanimation
- SAU - SMUR - UHTCD

PÔLE GÉRIATRIE

- Unité de soins de longue durée (USLD)
- Unité d'hébergement renforcé (UHR)
- Unité cognitivo-comportementale (UCC)
- EHPAD Pignelin
- EHPAD Emile Clerget
- Unité de médecine gériatrique
- Soins de suite et de réadaptation (SMR)



PÔLE MÉDICO-TECHNIQUE

- Médecine nucléaire
- Laboratoire de biologie médicale
- Unité départementale d'hygiène hospitalière
- Imagerie médicale
- Pharmacie - Stérilisation
- DIM



STRUCTURE



72 800m²

de surface au CHAN
(Internat compris)
13,5 hectares de terrain



Lits et places*

MCO : 323 lits et 36 places
SMR : 31 lits et 17 places
Pédopsychiatrie : 22 places
EHPAD : 217 lits | USLD : 84 lits

*sources SAE 2022 et SAE 2023

RESSOURCES HUMAINES



1 964,11 ETPR

1 793,71 ETPR personnel non médical | 170,40 ETPR personnel médical



2 692

Départs en formation soit 8 022 jours de formations

SÉJOURS / ACTES



283

Résidents en EHPAD



17 839

Hospitalisations Complètes

4 129

Hospitalisations Partielles (HDJ)



Interventions au bloc opératoire :
- 4 583 en hospitalisation complète
- 1 954 en ambulatoire



3 364

Actes Echographie



7 741

Actes en Médecine nucléaire, dont 3 015 TEP



42 587

Passages aux urgences Adultes et pédiatrie compris



925 859

Examens** Laboratoire



6.19 j

Durée moyenne de séjour MCO (hors ambulatoire)



5 194 actes IRM

14 773 actes Scanner



126 202

Consultations



1 087

Naissances



6 056

Chimiothérapies



37

Téléconsultations et télésurveillances



13 317

Dialyses



CHPOT

Prélèvements

Cornées : 32
Multi-organes : 3
(2 foies, 4 reins, 2 poumons, 1 cœur)



667

Consultations Maison d'arrêt

RÉSULTAT COMPTABLE

Tous budgets confondus

Dépenses 211 774 180.95 €

Recettes 206 616 471.50 €

= -5 157 709.45 €

TAUX DE SATISFACTION DES PATIENTS



Enquête nationale e-SATIS :



69 %

Secteur MCO Hospitalisation de plus de 48H



76 %

Chirurgie ambulatoire

IFSI/IFAS

142

IFSI

96.7 %

Etudiants promotion 2023-2026



Taux de réussite 2020-2023

58

IFAS

72.09 %

Etudiants promotion 2023-2024

Taux de réussite 2022-2023

VIE DU CHAN



270 118

Appels au standard



798 T

Déchets (dont DASRI : 99 T)



945

Nombre de sorties SMUR



923 T

Blanchisserie (linge lavé)



333 sorties

Helismur



582 344

Repas produits (UCPC)



137 921 kms

Transports sanitaires



58 Abonnements Documentation



161

Réclamations



1 133 PC

7 254 tickets informatiques



556

Demandes de dossiers médicaux (dont 521 recevables)



4 097 FSEI

**Examens effectués à partir de prélèvements réalisés en interne ou sur site extérieur.

FAITS MARQUANTS 2023

Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers

JANVIER



Premier Vol des Flying Doctors

Pour pallier la pénurie de médecins sur son territoire, Denis THURIOT, Maire de Nevers et Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, a impulsé, en partenariat avec EDEIS et l'Aéroport de Nevers, le projet d'**une liaison aérienne** permettant à des médecins du Centre Hospitalier Universitaire et libéraux de Dijon d'intervenir au Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers. Le souhait serait par ailleurs de donner une dimension territoriale au dispositif avec d'autres partenaires afin de faciliter la venue de professionnels de santé à Nevers et dans la Nièvre.

Ce pont aérien pourra également permettre d'acheminer des médecins, paramédicaux et autres professionnels de santé.

Le 1er vol a eu lieu le jeudi 26 janvier à 8h00 à l'Aéroport de Dijon-Longvic.

Ce premier vol a transporté 8 médecins avec les spécialités suivantes : cardiologie, chirurgie thoracique et cardio-vasculaire, gynécologie, médecine générale, médecine nucléaire, orthopédie, pneumologie.

QUELQUES CHIFFRES :

- Durée du vol : **35 mn**
- Nombre de rotation par semaine : **1**
- Coût du vol (aller-retour, carburant compris) : **5 280 €**

Et depuis 2023 ?

En un an, ce dispositif a facilité plus de **45 rotations** et a permis à près de **120 médecins** d'effectuer des déplacements médicaux essentiels.

Passage du CTE au CSE

Le décret 2021-1570 du 03 décembre 2021 instaure le Comité Social d'Etablissement (CSE) dans les établissements publics de santé et médico-sociaux. Il remplace le Comité Technique d'Etablissement (CTE)*. Le premier CSE du CHAN s'est réuni le 2 mars 2023.

Le CSE est entré en fonction le 1^{er} janvier 2023.

Le Comité est constitué de :

- 3 à 15 personnes représentant les personnels non médicaux en fonction de l'effectif global ;
- Du directeur de l'établissement ;
- Du représentant élu de la CME ou de son représentant.

Le Comité Social d'Etablissement a pour principal objectif de représenter les personnels, examiner les questions collectives de travail, les conditions de travail et faire vivre le dialogue social. Pour cela, le CSE est compétent, entre autres, sur les sujets suivants :

- Situation budgétaire de l'établissement ;
- Mise en œuvre du plan égalité homme-femme ;
- Suivi de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion ;
- Accessibilité des services ;
- Organisation interne de l'établissement ;
- Orientations stratégiques de l'établissement ;
- Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC).

Pour aller plus loin :

- Articles L. 6144-3, L. 6144-3-1 et L. 6144-4 du Code de la Santé Publique
- Articles L. 251-11 et suivants du Code Général de la Fonction Publique
- Décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, des établissements sociaux, des établissements médico sociaux et des groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public.

*Ce décret prévoit également le remplacement du CHSCT par la formation F3SCT, qui a été mise en œuvre dans l'établissement.

FÉVRIER

Introduction d'une nouvelle technique chirurgicale pour la chirurgie ORL : la coblation

La coblation est une technique chirurgicale innovante utilisée dans les chirurgies de **l'amygdalectomie**.

Cette technique d'ablation des amygdales à faible température, entre **55° et 70°** (comparé à 200° dans le cas de la technique traditionnelle), repose sur la création et l'application d'un champ haute énergie dit plasma de charge lumineuse. Cette technique permet de disséquer les amygdales en finesse, en laissant en place la capsule amygdalienne, ce qui préserve les tissus environnants et permet de rester plus à distance des vaisseaux de la gorge.

Par rapport à la technique traditionnelle, la technique par coblation a de nombreux avantages, à l'instar de :

- La réduction des risques de saignements ;
- Une intervention moins douloureuse pour le patient ;
- Un confort post-opératoire grâce à une diminution de la consommation d'antalgique ;
- La reprise d'une alimentation normale plus rapide.

La technique de coblation est également intéressante puisqu'elle permet une réduction de la durée d'hospitalisation du patient.



FOCUS SUR UNE PRISE EN CHARGE

L'Insulinothérapie fonctionnelle

L'insulinothérapie fonctionnelle (IF) est une méthode qui permet à un(e) patient(e) dont le diabète est traité par insuline d'ajuster au plus près la quantité d'insuline à administrer en fonction de son alimentation et de son mode de vie. Son principe est basé sur le calcul des glucides et l'ajustement des doses d'insuline à administrer. Elle intéresse tout patient diabétique (de type I ou II), sous multi-injections ou sous pompe à insuline portable externe. Sa mise en place nécessite une formation au sein d'un service spécialisé.

Séjour en service de Diabétologie au CHAN :

Les patients sont hospitalisés sur une semaine du lundi au vendredi avec une prise en charge pluridisciplinaire (Médecin, IDE, Diététicienne). L'hospitalisation débute par un jeûne glucidique de 24 heures. Les patients vont apprendre à compter les glucides absorbés et devront savoir moduler leurs ratios insuline-glucides.

Les patients seront revus en consultation pluridisciplinaire à une semaine post-hospitalisation, un mois et trois mois en fonction des besoins.

Les objectifs durant le séjour seront :

- L'évaluation des besoins en insulines prandiales par rapport à la quantité de glucides ingérés ;
- La maîtrise des glycémies post prandiales ;
- L'amélioration de la qualité de vie du patient.

L'IF est la première étape avant la mise en place de la boucle fermée. La boucle fermée est une autre méthode qui vise à se rapprocher du fonctionnement naturel du pancréas.

L'IF repose sur trois composants :

1. Une pompe S/C à l'insuline ;
2. Un dispositif de mesure en continu de glucose ;
3. Un algorithme basé sur l'intelligence artificielle qui est installé soit directement dans la pompe, soit dans un moniteur externe.

L'IF permet de normaliser les glycémies (soit par l'envoi de microbolus pour corriger les hyperglycémies soit par l'arrêt du système pour prévenir les hypoglycémies) et de diminuer la charge mentale du patient.

En conclusion, l'IF permet d'adapter le traitement du diabète à son mode de vie.

Pose de Midline : Un nouveau protocole de coopération pour les infirmiers

L'arrêté du 4 mars 2021 étend à l'ensemble du territoire national le protocole de coopération permettant à un Infirmier Diplômé d'Etat (IDE) la pose de Midline en lieu et place d'un médecin.

Après autorisation et évaluation par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ces protocoles peuvent être généralisés sur tout le territoire national. Le CHAN a déposé un protocole de coopération auprès de l'ARS le 15/12/2022 qui l'a déclaré complet et conforme.

Qu'est ce qu'un Midline ?

Le cathéter Midline est un cathéter souple, d'une longueur variant de 8 à 25 cm. Il est mis en place vers le pli du coude dans des veines profondes sous contrôle échographique.

Ce dispositif implantable permet de préserver le capital veineux du patient et d'administrer de nombreux traitements médicamenteux et ainsi de diminuer l'inconfort lié aux multiples tentatives d'actes techniques.

Qui sont les professionnels concernés par ce protocole de coopération ?

Le déléguant est un médecin anesthésiste et/ou réanimateur formé à l'échographie.

Le délégué est un infirmier ayant exercé 3 ans minimum ou un infirmier anesthésiste diplômé d'état ayant exercé 2 ans au minimum dans des services de soins hospitaliers.

Quelle formation doit suivre le délégué ?

Les délégués seront formés et impliqués dans le protocole de coopération sur la base du volontariat. Cette formation comprend une partie théorique et une partie pratique.

La formation théorique, d'une durée de 6 heures, aborde :

- Les notions réglementaires autour de cette délégation ;
- Les prérequis d'hygiène hospitalière pour la réalisation du geste technique et pour l'entretien de l'appareil d'échographie et de la sonde en cohérence avec les procédures en vigueur au sein de l'établissement ;
- Les principes et modalités d'utilisation des analgésiques locaux ;
- Les principes d'utilisation de l'échographe ;
- La description du dispositif et les étapes de la pose.

La formation pratique sera dispensée par le Médecin Anesthésiste Réanimateur (déléguant) sous la forme d'un compagnonnage, sur patients éligibles, en évaluant la maîtrise de l'utilisation de l'échographe, de la bonne interprétation des images et de la technique de pose.

Quel est le rôle du médecin délégué ?

Il prend connaissance de la demande et valide ou non la possibilité de délégation.

L'acte est ensuite programmé.

Il doit être à proximité et disponible à tout moment lors de la réalisation de l'acte par le délégué.

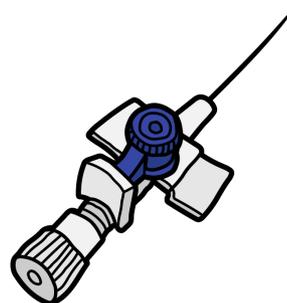
Quel est le rôle de l'infirmier délégué ?

Il accueille le patient et l'informe sur le déroulement de l'acte, vérifie l'absence de contre-indication pour réaliser la pose du cathéter, ainsi que son consentement.

Il s'assure de la bonne compréhension par le patient des informations délivrées et de la disponibilité du déléguant avant de débiter l'acte technique.

Au Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, ce sont 6 IADE qui ont été formés à la pose de Midline dans le cadre de ce protocole de coopération.

Nombre de poses de Midlines en 2023 : 118

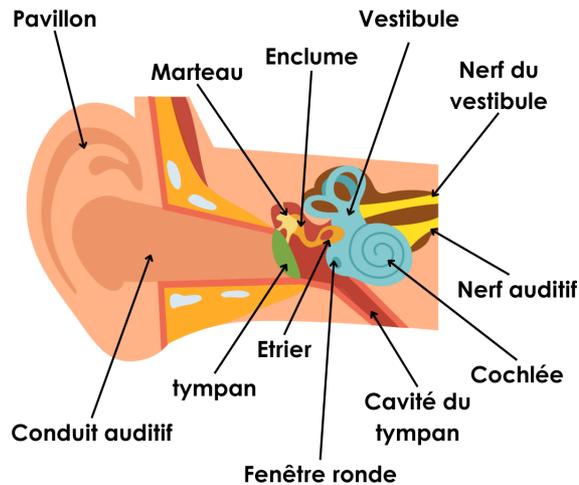


Exploration du système de l'équilibre par la vidéonystagmographie (VNG)

Dans le cadre des bilans de vertiges, le service ORL du CHAN propose la réalisation d'un examen du système de l'équilibre à l'aide de la vidéo nystagmographie. L'examen dure environ 45 minutes et se déroule dans le noir. Il est indolore mais peut être inconfortable par les sensations vertigineuses provoquées. Il est effectué par des IDE formées en explorations fonctionnelles d'ORL sur prescription d'un médecin ORL.

Le matériel se compose d'un fauteuil, d'un masque muni de 2 caméras à infrarouge, d'un irrigateur d'eau et d'un insufflateur d'air, le tout piloté grâce à un logiciel qui enregistre et quantifie le mouvement de l'œil (nystagmus) qu'il soit spontané ou provoqué.

La VNG explore le système vestibulo-oculaire. Elle vise à déterminer si la cause des vertiges est liée à un trouble du vestibule de l'oreille interne.



Les troubles vestibulaires peuvent entraîner un nystagmus (mouvement oscillatoire rythmique involontaire des yeux) en raison des connexions des voies vestibulaires avec les noyaux oculomoteurs. La présence d'un nystagmus vestibulaire permet d'identifier les troubles vestibulaires et de distinguer parfois les vertiges centraux des vertiges périphériques.

Elle a ainsi pour but de **stimuler le centre de l'équilibre** (le vestibule) situé dans l'oreille interne à travers des tests visuels, rotatoires et caloriques afin d'obtenir des nystagmus.

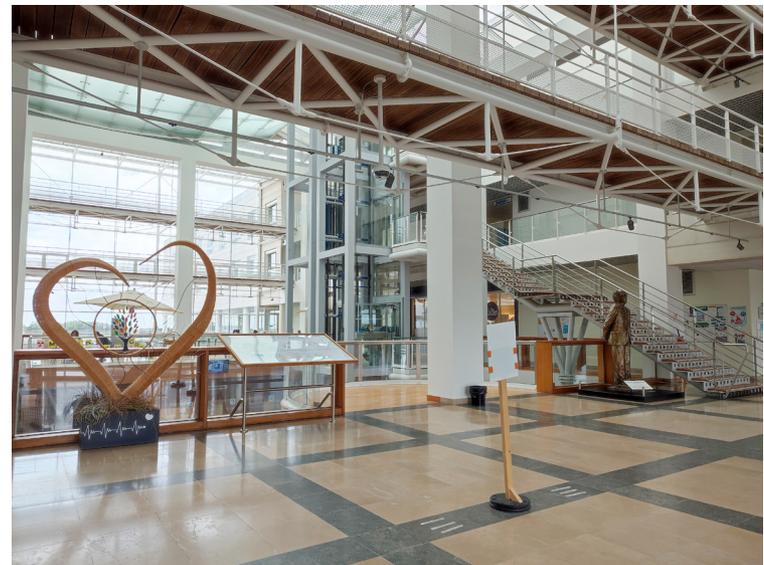
L'un des tests réalisés est l'épreuve calorique calibrée. Elle permet la stimulation vestibulaire unilatérale par injection, dans le conduit auditif, d'eau (ou d'air) froide ou chaude qui déclenche l'apparition chez le sujet normal d'un nystagmus réactionnel de sens différent suivant la température utilisée (44° et 30°).

Les 2 côtés sont testés successivement et comparés. Cette épreuve renseigne sur le côté atteint ou le côté le plus atteint.

La VNG permet d'orienter l'ORL sur différentes pathologies : neurinome de l'acoustique, maladie de Ménière, névrite vestibulaire...

QUELQUES CHIFFRES :

- 340 examens en moyenne par an ;
- 45 min, durée moyenne d'un examen.



Inauguration de l'Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger (UAPED)

L'UAPED regroupe, dans le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN), des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent et une salle d'audition.

Elle a pour objectif d'offrir, dans un même lieu : un accueil adapté, des soins, une audition par les services d'enquête et une prise en charge globale du mineur victime (judiciaire, médico-légale, médicale, psychologique et sociale).

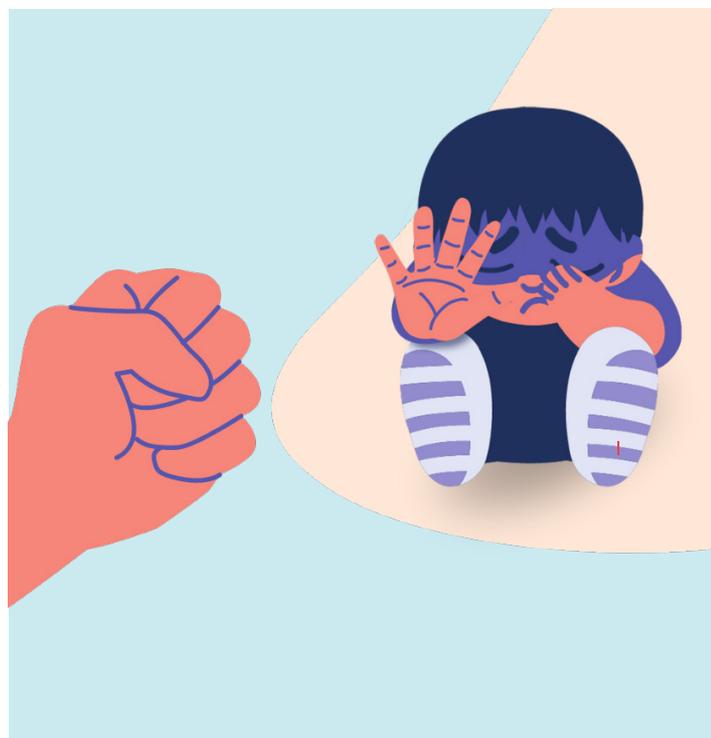
Le personnel intervenant au sein de l'UAPED est une équipe pluridisciplinaire regroupant les métiers suivants : pédiatre, pédopsychiatre, médecin légiste, infirmier puériculteur, psychologue, assistant social, secrétaire et cadre de santé.

Elle travaille en lien étroit avec l'unité médico-judiciaire (UMJ), l'unité rapide d'intervention et de crise pour les adolescents de la Nièvre (URICAN), le Centre Médico-Psychologique de l'enfant et de l'adolescent (CMPEA) et l'équipe pédiatrique régionale référente de l'enfance en danger de la Bourgogne-Franche-Comté, les services du Conseil Départemental et les associations d'aide aux victimes.

Missions :

- Accueillir les enfants victimes de maltraitance, d'agression ou de violences avérées ou supposées et leurs accompagnants ;
- Assurer les soins nécessaires à l'enfant avec une évaluation pluridisciplinaire, soit en consultation, soit en hospitalisation ;
- Participer à l'amélioration de la prévention et du dépistage des violences au sein du service des urgences ;
- Accompagner et renseigner les professionnels hospitaliers, les professionnels de santé libéraux et les professionnels des institutions accueillant des enfants, confrontés à des suspicions ou des révélations d'infractions subies ;
- Assurer le cadre des auditions filmées de mineurs victimes, dans les conditions prévues par la loi, par des professionnels habilités et désignés par le parquet ;
- Organiser le relai avec les institutions partenaires et réaliser si nécessaire, un signalement en vue d'une protection judiciaire.

L'UAPED accueille des mineurs, émancipés ou non, dès lors qu'ils sont victimes de viol, d'agression sexuelle, de corruption, de pornographie infantile, de fait de maltraitance physique et/ ou psychologique ou témoins et victimes de violences conjugales.



Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED)

Service des consultations pédiatriques (niveau -1)

Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers - Hôpital Pierre-Bérégovoy

1 avenue Patrick Guilloit, 58000 Nevers

03 45 26 66 35 - chan.uaped@ght58.fr

LES 6, 7 & 8 MARS : Audit du COFRAC

En mars 2023, le laboratoire du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers a reçu la visite du Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour un audit.

Le COFRAC, c'est quoi ?

En France, le COFRAC est l'unique organisme de référence en matière d'accréditation, une activité de puissance publique et d'intérêt général. Créé en 1994 à l'initiative des pouvoirs publics, le Comité français d'accréditation (COFRAC) est une association à but non lucratif avec une mission de service public : assurer la compétence et l'impartialité des organismes d'évaluation de la conformité (OEC), aussi appelés organismes de «contrôle». En 2008, l'État a désigné le Cofrac comme l'instance unique d'accréditation en France, conformément à un règlement européen.

Les audits d'accréditation ont lieu tous les 15 mois, avec une marge de +/- 6 mois, sans excéder deux ans. Contrairement à une certification, l'accréditation repose sur une démarche qualité spécifique, basée sur la norme NF EN ISO 1589 et des documents complémentaires édités par le COFRAC. Cette démarche inclut **un volet de preuves de compétences** et est obligatoire depuis 2010.

La biologie médicale est la seule spécialité médicale à être soumise à ce type d'accréditation, qui concerne aussi bien le secteur public que privé. Le laboratoire a accrédité 100 % des familles d'examens, ce qui signifie que son personnel est formé, accueilli et habilité selon des normes strictes.

Chaque année, le laboratoire doit fournir des preuves de compétences, gérées notamment via un logiciel spécialisé, qui inclut des modules pour la gestion documentaire, le parc automate et matériel, les maintenances, ainsi que les non-conformités et réclamations. **L'activité du laboratoire est divisée en 13 processus distincts, garantissant une organisation rigoureuse.**

Le laboratoire du Centre Hospitalier a obtenu sa première accréditation en 2013. Un cycle complet dure cinq ans, car il comprend un audit initial, des audits de surveillance et un audit de renouvellement.

Le coût de l'accréditation s'est élevé à 20 000€ en 2023, une somme qui varie en fonction du nombre d'auditeurs, des familles d'examens et du nombre d'audits nécessaires.

En tant que laboratoire accrédité, ce dernier est également responsable de la qualité des prestations de ses sous-traitants vis-à-vis du COFRAC. Si un écart est identifié, un délais de 15 jours calendaires est dispensé pour permettre aux professionnels d'expliquer cet écart et proposer des plans d'action.

Enfin, le laboratoire a mis en place une gestion informatisée des stocks pour éviter les ruptures, notamment grâce à des alertes réactives concernant les numéros de lots, ce qui lui permet de retrouver les patients ayant reçu des examens liés à ces lots.



AVRIL

Journée de Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Qu'appelle-t-on Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) ?

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) regroupent des affections touchant les articulations, les muscles et les tendons.

PARTIES DU CORPS LES PLUS TOUCHÉES PAR LES TMS :

Source : ameli.fr / Données 2022

- Epaule : 30%
- Coude : 22%
- Main, poignet et doigts : 38%
- Bas du dos : 7%
- Genou : 2%



Comment surviennent-ils ?

Les TMS ont des causes multiples, mais l'activité professionnelle joue fréquemment un rôle dans leur survenue, leur maintien ou leur aggravation.

Outre l'activité professionnelle, les facteurs individuels (âge, pathologies, ...) et l'environnement (bruit, éclairage, ...) jouent un rôle dans la survenue des TMS.

LE SAVIEZ-VOUS ?

3 femmes sur 5 et 1 homme sur 2 déclarent des douleurs liées aux TMS.

Source : Santé Publique France, Données 2021.

Prévenir les TMS :

Le Code du Travail énonce 9 principes généraux de prévention des risques TMS (Art.L.4121-1 du Code du Travail) :

- Éviter les risques ;
- Évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- Combattre les risques à la source ;
- Réfléchir à l'ergonomie des postes ;
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- Rendre le travail moins dangereux ;
- Mettre en place la prévention ;
- Prendre des mesures de protection collective ;
- Donner des instructions claires.

Monsieur VARENNE, Formateur Manutention au CHAN, donne quelques conseils pour prévenir les TMS :

- Prendre des pauses fréquentes lors d'activités répétitives ou statiques, adopter des postures ergonomiques au travail, mais aussi à la maison ;
- Varier les tâches et les positions de travail, veiller à ce que l'environnement de l'activité soit bien aménagé avec du matériel adapté.

Il rappelle également qu'une formation sur l'ergonomie et la sensibilisation aux risques des TMS, tels que la formation manutention patient, charge et posture administratif sont nécessaires pour adopter les bons gestes. Il est important aussi de pratiquer des exercices de renforcement musculaire et d'étirement.

Retour sur la Journée de Sensibilisation et de Prévention des TMS

- 5 ateliers ;
- 157 agents ont participé aux ateliers ;
- 60 retours de questionnaires de satisfaction sur la journée.

Centre de Gérontologie de Colbert : Focus sur l'Hôpital de Jour Cognitif

Ouvert depuis 2018, l'Hôpital de Jour Cognitif accueille des personnes âgées de plus de 75 ans souffrant de troubles cognitifs débutants dus à une maladie neuro-évolutive ou à une maladie cérébro-vasculaire. Pour aider à stimuler et à maintenir les capacités cognitives de la personne, le service propose plusieurs séances collectives, organisées à la journée. Elles ont pour but de maintenir l'autonomie globale de la personne.

Animé par une équipe pluridisciplinaire, l'Hôpital de Jour Cognitif a pour objectifs :

Pour le patient :

- Entretenir les capacités physiques, cognitives et psychosociales de la personne accueillie.
- Maintenir l'autonomie à domicile dans les meilleures conditions possibles.
- Informer sur les stratégies compensatoires aux difficultés cognitives.
- Proposer si nécessaire une prise en charge des troubles de l'humeur par des activités thérapeutiques et/ou par des entretiens psychologiques de soutien.
- Favoriser les contacts sociaux.
- Assurer un suivi pluridisciplinaire de la personne.
- Orienter vers les partenaires de soin de la filière gérontologique.

Pour le/les aidant(s):

- Permettre de « souffler » pendant le temps d'accueil.
- Proposer un soutien, des échanges et des conseils sur la maladie et l'accompagnement du proche.

L'Hôpital de Jour Cognitif accueille 4 groupes, **le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.**

Les ateliers thérapeutiques sont proposés de **10h00 à 12h00** et de **14h00 à 16h00.**

Les ateliers sont réalisés en groupe et plus rarement en individuel avec :

- Des exercices de stimulation cognitive à l'écrit, à l'oral ou sous forme de jeux de société.
- Des ateliers moteurs, de dextérité ou de mise en situation.
- Des ateliers de prévention des chutes.
- Des activités manuelles.
- Des sorties extérieures (visites, promenades)
- Des ateliers de cuisine thérapeutique.

L'équipe contacte les aidants régulièrement pour échanger sur l'évolution de la prise en soin et les problématiques rencontrés. La personne accueillie et son proche aidant sont conseillés pour la suite de leur accompagnement et orientés vers le relais le plus adapté.



Mise en place de Transports Infirmiers Inter-Hospitaliers (T2iH)

La restructuration du système de soins et le regroupement des plateaux techniques augmentent considérablement les transferts des patients entre différents établissements de soins. Pour assurer cette activité, chronophage en temps médical, la législation a permis la mise en place de Transports Infirmiers Inter-Hospitaliers (T2iH).

Les transferts dits T2iH concernent les transferts de patients entre deux établissements de soins, ne nécessitant pas de prise en charge médicalisée (SMUR). Ces transferts sont coordonnés par le Samu.

Plusieurs éléments de contexte ont poussé le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers à mettre en place ce dispositif, comme l'insuffisance de ressources médicales au SAU pouvant aboutir à la fermeture de la ligne de transfert ou encore la mise en œuvre de la loi RIST en avril 2023.

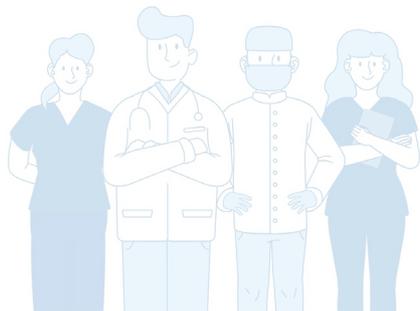
Dès Janvier 2023, l'ARS affirme son soutien et son aide pour la mise en œuvre du dispositif T2iH sur le CHAN.

Ce dispositif répond à 5 objectifs :

1. Améliorer la prise en charge des usagers dans le cadre de l'urgence ;
2. Renforcer le dispositif du Service d'Aide Médicale d'Urgence sur le GHT 58 ;
3. Répondre à l'évolution des activités SAU/SMUR ;
4. Valoriser les compétences SMUR des IDE et DEA* ;
5. Renforcer la collaboration entre les IDE et les DEA* SMUR.

La mise en place de ce dispositif s'est réalisée en 10 étapes de janvier à octobre 2023.

*Diplôme d'Etat Ambulancier



Etape 1	Information des professionnels
Etape 2	Organisation des jours de formation avec CESU et Société Mont Blanc Hélicoptère
Etape 3	Travail sur l'évolution des fiches de postes
Etape 4	Rédaction du protocole T2iH GHT 58
Etape 5	Formation CESU
Etape 6	Formation Sécurité Aérienne
Etape 7	Validation du protocole
Etape 8	Test du dispositif T2iH sur le GHT 58
Etape 9	Mise en œuvre du dispositif
Etape 10	Evaluation à 3 et 6 mois



EHPAD PIGNELIN : PRÉSENTATION DE SON PASA

Qu'est-ce qu'un PASA ?

PASA est l'acronyme de Pôle d'Activités et de Soins Adaptés, qui sont en réalité des espaces aménagés au sein des EHPAD. Ils sont dédiés à l'accueil des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre maladie neuro-dégénérative apparentée durant la journée. Il existe des critères d'admission pour pouvoir intégrer le PASA.

C'est un espace conçu pour créer un environnement confortable, rassurant et stimulant pour les résidents. Il offre des lieux de vie sociale pour le groupe, notamment pour l'accueil des familles. Il propose une ouverture sur l'extérieur par un prolongement sur un jardin ou sur une terrasse sécurisée, librement accessibles aux résidents.

Quels sont les objectifs du PASA ?

Le PASA répond à plusieurs objectifs pour le patient :

- Réduire les troubles du comportement
- Maintenir les capacités cognitives
- Entretenir les capacités motrices
- Mobiliser les capacités sensorielles
- Conserver le lien social et retrouver de la convivialité

Qui compose l'équipe du PASA ?

- Une animatrice : elle réalise, accompagnée des autres professionnels, des activités plutôt centrées sur la communication, l'échange et la vie sociale. Elle collabore également à la réalisation d'ateliers cognitifs et ludiques.
- Des assistants de Soins en Gérontologie (ASG) : présents en permanence, ils assurent la

logistique comme les repas, la décoration de la salle. Aidés des connaissances acquises durant leur formation, ils préparent et réalisent également des activités stimulant les capacités cognitives, motrices, sensibles et sociales.

- Un ergothérapeute : il utilise l'activité dans le but de favoriser l'autonomie et l'indépendance des résidents. Après évaluations, il propose des activités thérapeutiques adaptées à chacun afin de stimuler les capacités motrices et cognitives.

Quelles activités sont réalisées au PASA ?

- Des ateliers de stimulation cognitive : stimuler les différentes mémoires, les fonctions exécutives, l'attention....
- Des ateliers de stimulation motrice : gym douce, marche, activité sportive adaptée.
- Des sorties thérapeutiques : pique-nique, sorties culturelles, achats en magasin.
- Des activités ludiques et créatives : jeux de sociétés, film, écoute musicale, décoration de la salle
- De la cuisine thérapeutique : préparation d'un menu entier

Une journée type au PASA :

Afin d'optimiser l'orientation temporelle des résidents, les journées sont organisées quotidiennement selon une « journée type » :

1. Accueil des résidents ;
2. Discussion et orientation temporelle autour d'une collation ;
3. Atelier de stimulation cognitive
4. Repas servi à l'assiette ;
5. Temps de repos ou prise en soin individuelle ;
6. Activité ludique/motrice/musicale/

créative ;

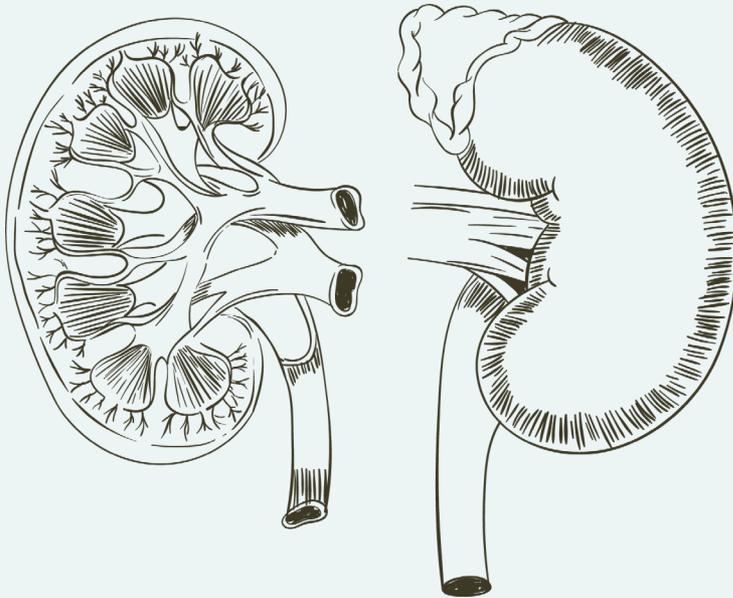
7. Collation ;
8. Accompagnement des résidents dans leur chambre.



LE 6 JUIN : Journée de sensibilisation au dépistage des maladies rénales

Cette pathologie ne cesse de progresser puisque plus de 10 000 patients apprennent chaque année qu'ils souffrent d'une insuffisance rénale chronique terminale nécessitant un traitement de suppléance ; des données alarmantes qui peuvent être améliorées par un dépistage précoce.

Dans ce cadre, une journée de prévention, le 6 juin 2023, a pu être organisée au CHAN grâce à la contribution de l'association France Rein et à la participation des équipes médicale et paramédicale de néphrologie, d'hémodialyse et d'éducation à la dialyse.



En effet, l'association France Rein participe chaque année depuis 2005 à la semaine nationale du rein au mois de mars. Cette association, qui existe depuis 1972, a pour mission d'informer, de soutenir et de défendre les patients insuffisants rénaux.

Les personnes ont été accueillies sur un stand dans le hall de l'établissement par les professionnels. Elles ont bénéficié d'informations mais aussi d'un dépistage simple, gratuit et anonyme.

Des diététiciennes étaient également présentes pour apporter des conseils nutritionnels et d'hygiène de vie.



Cet évènement a été une réussite puisque 207 personnes sont venues se faire tester et 67 d'entre elles, présentant un écart dans les résultats attendus, ont bénéficié d'une rencontre avec un néphrologue.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, une personne sur dix est atteinte de maladie rénale chronique.

Source : France Rein, Réseau solidaire en action.

Unité de Thérapie Familiale du Centre Médico-Psychologique pour les Enfants et les Adolescents

La thérapie familiale, qui se réalise au sein du CMPEA, n'est pas une nouvelle activité pour le Service de Pédopsychiatrie du Centre Hospitalier de l'Agglomération, puisque l'espace familial a été conçu dès la création des locaux et son objectif apparaît comme primordial dans la prise en soins de l'enfant ou de l'adolescent.

Cette activité repose sur le constat que la prise en soin d'enfants et d'adolescents ne peut se faire sans l'assentiment des parents mais, bien souvent, le contexte familial est lui-même le lieu des souffrances rencontrées. La prise en charge de ces souffrances doit alors se faire en famille dans nombre de pathologies telles que les troubles du comportement alimentaire, les traits psychotiques, ou encore les crises suicidaires.

Plusieurs objectifs sous-tendent la réalisation de cette activité :

- Proposer aux familles un espace thérapeutique pour soutenir aussi bien les compétences parentales que le patient dit « désigné », en rendant les parents acteurs et partenaires du soin de leur(s) enfant(s) ;
- Pérenniser et renforcer la clinique des professionnels du groupe de Thérapie Familiale ;
- Soutenir et accompagner les autres professionnels du service en cas de questionnement concernant l'aspect familial ;
- Développer les dynamiques partenariales sur le territoire.

Sa structuration permet actuellement de prendre en consultation des familles par des binômes de professionnels formés mais aussi de répondre à un besoin d'évaluation en famille dès la demande de prise en soin sur quelques consultations.



FOCUS SUR EMILE CLERGET

Réfection et aménagement du patio de Emile Clerget

Les financements reçus dans le cadre de l'investissement du quotidien et de l'amélioration des conditions de travail ont permis l'aménagement du patio de l'EHPAD. En juin 2023, le patio est prêt à accueillir les résidents et leurs familles.

Durant tout l'été 2023, le patio a été occupé par les résidents (repas thérapeutiques, jeux...). Des moments de partage se tiennent également entre les résidents ou bien en famille, pour profiter des beaux jours dans cet espace aménagé.



Direction des Affaires Financières (DAF)

Le service financier du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers est sous la responsabilité du Directeur des affaires financières et du système d'information. Assisté par le Responsable Financier, le service Financier composé au total de 8 agents a comme principales missions de gérer pour l'ensemble des sites de l'établissement (HPB – Pignelin – Clerget – Colbert – Instituts infirmiers, d'aide soignants et d'ambulanciers – Les Courlis) :

- la préparation et le suivi budgétaire ;
- la gestion comptable et financière de l'établissement amenant jusqu'à la clôture d'exercice et à la certification comptable ;
- la réalisation du contrôle de gestion à travers la mise en œuvre des méthodes et outils permettant d'analyser et de garantir l'utilisation efficiente des ressources du CHAN.

Afin de mener à bien l'ensemble de ses missions, le service financier est structuré autour des métiers suivants :

Directeur des Affaires Financières

Diriger les affaires financières avec pour missions de définir et piloter la mise en oeuvre de la politique financière dans le cadre de la stratégie du CHAN.



Contrôle de Gestion

Mettre en oeuvre des méthodes et outils permettant d'analyser et de garantir l'utilisation efficiente des ressources du CHAN et l'exercice des fonctions de pilotage et de contrôle par le management. Il aura également à conseiller les décideurs au regard du développement des activités



Responsable Financier

Encadrement du service financier avec pour mission de suivre et contrôler la procédure budgétaire et les impacts financiers en collaboration avec les acteurs internes et externes dans le contexte plurannuel.

Adjoint au responsable Financier

Participer, sous l'autorité du responsable financier à la mise en oeuvre, au suivi et au contrôle de la procédure budgétaire et des impacts financiers qui en découlent, en collaboration avec les acteurs internes et externes dans un contexte pluriannuel



Secrétariat comptable des finances

Organiser pour ses responsables hiérarchiques et pour son équipe la réception, le traitement et la circulation de l'information, des documents et des communications téléphoniques liées au service ou suivi des dossiers. Il doit aussi organiser la gestion logistique.

Comptabilité titrage des recettes Diverses et dotations de l'Assurance Maladie

Participer à l'élaboration de l'EPRD et son suivi. Gérer le processus des émissions des titres divers et des dotations de l'Assurance Maladie ainsi que le suivi de la trésorerie et la réalisation des déclarations de TVA.

Compatibilité - Mandatement

Gérer le processus de mandatement des dépenses et de liquidation de certaines catégories de factures.



Présentation de l'environnement et des partenaires du service financier

Afin de mener ses missions à bien, le service financier fonctionne **dans un relationnel ouvert et collaboratif avec les acteurs internes et externes** en lien avec les processus financier, budgétaire, comptable et analytique.



Présentation des principes comptables appliqués pour une certification de la qualité des comptes

L'ensemble des interactions avec les différents acteurs contribuent notamment à **améliorer la qualité comptable des opérations** qui est vérifiée et attendue dans le processus de certification comptable auquel sont soumis les établissements publics de santé. Au même titre que la certification de la Haute Autorité de Santé (HAS) ou encore de l'accréditation des laboratoires de biologie (COFRAC biologie), **les établissements de santé sont soumis à des contrôles qualités sur la production de la comptabilité de leurs dépenses et de leurs recettes**. Pour cela, les services financiers mettent en œuvre des principes comptables tels que :

- Le principe de continuité d'activité ;
- Le principe de régularité et de sincérité ;
- Le principe de prudence ;
- Le principe de permanence des méthodes ;
- Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture ;
- Le principe de non compensation.



AOÛT

Création de la « Salle Nature » dans le service de Maternité

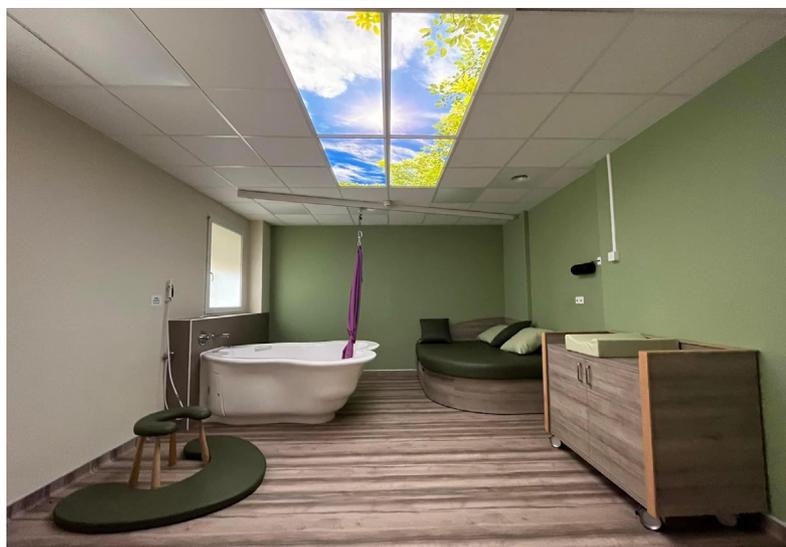
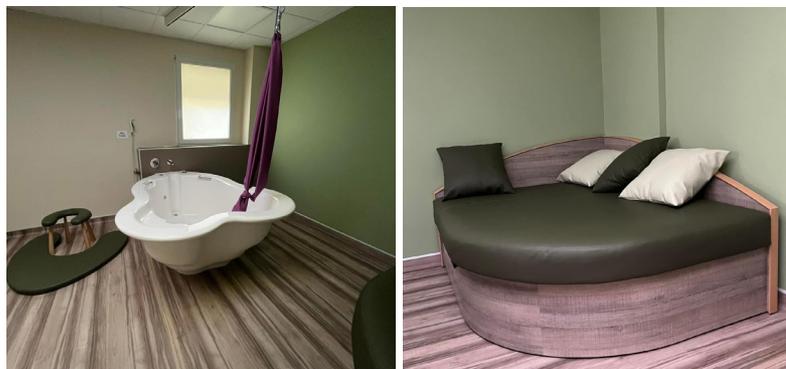
L'ébauche du projet date de 2018. Il a été validé par l'institution en 2022. Le projet a été travaillé en équipe pluridisciplinaire avec notamment des représentants des équipes intervenant en salle de naissance, de mai 2022 à mai 2023.

Les travaux se sont déroulés de mi-juin à mi-juillet 2023.

L'accouchement en « salle nature » est un accouchement naturel qui s'adresse à des patientes ne possédant aucune pathologie pendant la grossesse et pendant le travail. Elles doivent avoir un projet de naissance qui se travaille pendant la grossesse avec les équipes soignantes. La patiente doit avoir un accompagnant préparé lui aussi à cet accouchement. Il n'y a pas d'analgésie péridurale dans le cadre de cet accouchement.

La salle est équipée de :

- Une baignoire pour faciliter la relaxation dans l'eau chaude ;
- Un canapé pour aider dans la mobilisation (accélération du travail) ;
- Une liane pour les étirements et les positions antalgiques ;
- Un tabouret de naissance si souhait d'un accouchement assis ;
- Le plafond lumineux pour une ambiance rassurante
- Un poste de musique pour écouter des mélodies familières.



QUELQUES CHIFFRES

- ▶ **4 groupes de travail** pour imaginer cette salle ;
- ▶ **1 mois** de travaux pour transformer une salle d'accouchement classique en Salle Nature ;
- ▶ **77 727, 24€** ont été nécessaire pour financer cette salle, tous domaines confondus ;
- ▶ **40 patientes** ont utilisé cette salle depuis sa création.



L'ambiance choisie pour cette salle est donc le vert pour rester en accord avec le thème de la nature, pour le calme et la sérénité que procure cette couleur, et c'est également la devise du département : «vert pays des eaux vives».

Code couleurs des césariennes

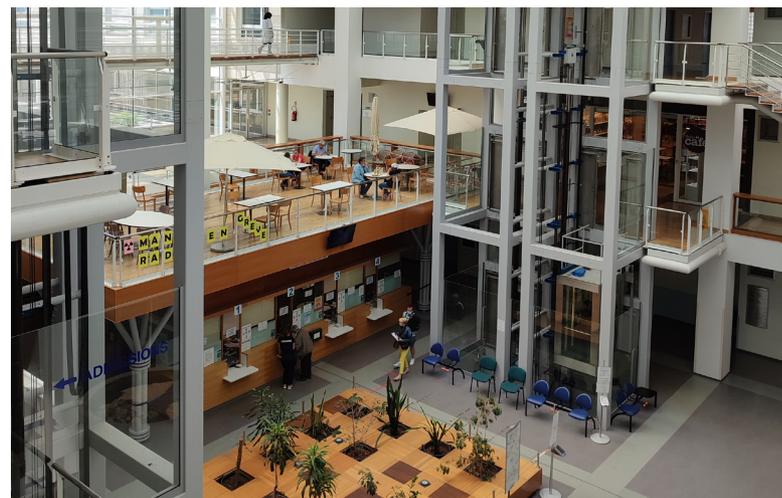
Un code couleur pour la prise en charge des césariennes

En 1999, un médecin urgentiste et anesthésiste britannique a réalisé une classification des césariennes se décomposant en **4 catégories** : élective, programmée, urgente, extrêmement urgente.

Cette classification de LUCAS, qui permet de graduer le degré d'urgence, a été reprise en France et adaptée. La classification française des césariennes n'est pas constituée de catégories mais de couleurs. Elles sont au nombre de 3 : vert, orange et rouge.

L'instauration de cette classification dans les maternités françaises a pour objectif d'optimiser la communication du niveau d'urgence de la situation entre professionnels, dans le but d'améliorer le pronostic foetal et/ou maternel, et d'y associer un délai décision-naissance (DDN) optimal.

Code	Situation Clinique	Degré de l'Urgence	DDN
Rouge	En cas de menace immédiate du pronostic vital maternel ou foetal	Naissance dès que possible	Inférieur ou égal à 15 minutes
Orange	En cas de menace à court terme du pronostic maternel ou foetal	Césarienne Urgente	Inférieur ou égal à 30 minutes
Vert	En cas de nécessité d'une naissance prochaine sans menace à court terme	Naissance non urgente	Inférieur ou égal à 60 minutes



Déménagement de l'Unité Rapide d'Intervention et de Crise pour les Adolescents de la Nièvre (URICAN)

Cette unité intervient auprès des adolescents de 11 à 18 ans dans un contexte de crise suicidaire ou d'idées noires.

Les locaux d'URICAN étaient jusqu'alors situés sous la passerelle de l'hôpital dans un bâtiment reconnaissable par une œuvre de street art sur ses murs extérieurs. Le pôle de pédopsychiatrie a souhaité changer cette localisation et rapatrier URICAN au sein des locaux de l'unité pour adolescents afin de faciliter le parcours de soin des jeunes.

Sur la base de l'analyse de l'activité de cette unité, il est en effet apparu que l'isolement de son ancienne localisation générait des risques pour les patients et les professionnels.

Le changement de locaux, qui s'est effectué mi-septembre 2023, est beaucoup plus adapté aux prérogatives et missions du service URICAN ainsi qu'aux normes et exigences des gestions de crise. Cette nouvelle localisation, au sein même de l'hôpital, sécurise les prises en charge de la pédopsychiatrie et les transferts éventuels vers la pédiatrie. La proximité de la salle de soin et du secrétariat permet une prise en soin beaucoup plus contenante et rassurante des jeunes en crise.

SEPTEMBRE

DU 4 AU 8 SEPTEMBRE : Visite de Certification

Source : www.has-sante.fr

La certification des établissements de santé est une procédure indépendante d'évaluation externe du niveau de qualité et de sécurité des soins dans les établissements de santé. Elle est obligatoire et est réalisée tous les 4 ans.

Qui est soumis à la certification HAS ?

Tous les établissements de santé publics et privés français.

Qui réalise cette évaluation ?

Des experts-visiteurs mandatés par la HAS qui sont des professionnels en exercice en établissement de santé : médecin, pharmacien, directeur, soignant et autres cadres hospitaliers.

Comment ?

Lors d'une visite de l'établissement, les experts-visiteurs évaluent le niveau de la qualité des soins. Ils s'appuient sur un référentiel qui établit 15 objectifs déclinés en critères appréciés au moyen de méthodes d'évaluation proches du terrain, telles que des rencontres avec les patients et les professionnels, l'analyse de dossiers patient ou la visite des locaux.

Quels résultats ?

Les résultats obtenus pour chaque critère permettent de calculer un score global qui exprime le niveau de la qualité des soins de l'établissement selon 4 niveaux



Quels bénéfices ?

Pour le patient :

Être informé du niveau de qualité des soins de l'établissement et bénéficier d'une prise en charge améliorée.

Pour les équipes de soins :

Voir reconnu leur engagement dans l'amélioration continue de la qualité et la sécurité des soins.

Pour l'établissement de santé :

Valoriser la qualité et la sécurité des soins auprès de tous : patients, soignants, institutions, etc.

Le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers a reçu la visite de 7 experts du 04 au 08 septembre 2023.

La décision relative à la certification de l'établissement par la HAS était attendue pour janvier 2024.

Les Représentants des Usagers : Missions

Quel est le rôle du représentant des usagers ?

Le représentant des usagers est le porteur de la parole des usagers dans les commissions (CDU, ...) et instances (Conseil de Surveillance, ...) dans lesquelles il a été mandaté et lors des débats publics organisés.

Quelles sont les missions du représentant des usagers ?

Le Représentant des Usagers exerce ses missions dans le cadre d'un mandat de représentation qui lui est confié par le ministère chargé de la santé ou une ARS, en tant que membre d'une association agréée. Le Représentant des Usagers est donc membre d'une association agréée du système de santé avant d'être Représentant des Usagers.

Le représentant agit principalement pour garantir le respect et la promotion des droits des malades et usagers du système de santé et contribuer à l'amélioration qualitative du système de santé.
En plus de son rôle de porte-parole, le Représentant des Usagers :

- Contribue à l'élaboration des politiques de santé ;
- Contribue à la production de recommandations pour améliorer le système de santé ;
- Contribue à l'amélioration de la vie quotidienne des patients et de leurs proches en faisant connaître leurs besoins et leurs problèmes auprès des décideurs, en les conseillant sur les démarches à entreprendre et en les orientant si besoin dans le système de santé.

19 SEPTEMBRE : Lancement de la démarche d'élaboration du Projet Médico-Soignant Partagé du GHT de la Nièvre

Arrivé à son terme en 2022, le Projet Médical Partagé du Groupement de Territoire de la Nièvre devait être révisé. Comme le prévoit la réglementation, il a été décidé d'élaborer conjointement le Projet Soignant de Territoire et le projet de médecine partagée pour devenir le Projet Médico-Soignant Partagé du GHT de la Nièvre.

Le Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) a pour principal objectif de garantir une stratégie de prise en charge globale du patient. Il formalise des objectifs stratégiques et opérationnels par filière de soins et thématiques transversales pour assurer une offre de soins graduée et de qualité sur l'ensemble du territoire. Le projet médico-soignant devra s'inscrire en cohérence avec le projet régional de santé 2023-2028.

Le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers a fait appel au Cabinet de conseil et d'audit MAZARS pour l'accompagner dans cette démarche, qui s'étale de Septembre 2023 à Juin 2024.

L'élaboration du PMSP se fera sur 3 temps :

Phase 1 : *Cadrage de la démarche et réalisation d'un diagnostic préalable*

Phase 2 : *Co-construction du PMSP par le biais de groupes de travail*

Phase 3 : *Rédaction, validation et présentation en instances du projet*



LE 6 OCTOBRE : Mise sous administration provisoire

Le Ministère de la santé et de la prévention annonçait officiellement la mise sous administration provisoire du Centre hospitalier de l'Agglomération de Nevers à compter du 9 octobre 2023, pour une durée de 6 mois suite à la demande de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté.

Cette décision a fait suite à des difficultés de fonctionnement et plus particulièrement à une alerte de la HAS, dans le cadre de la visite de certification effectuée par cette autorité en juillet 2023.

Nommément désignés par le Ministre de la Santé et de la prévention, les administrateurs provisoires assurent les attributions de directeur. Durant toute la durée de leur administration, les administrateurs Madame Danielle PORTAL, Monsieur Samir HENNI et Madame Martine LADOUCKETTE ont eu pour mission d'élaborer un plan d'action dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Assurer la stabilisation des équipes médicales, paramédicales et de la direction ;
- Définir des orientations stratégiques et de redonner un cadre général de fonctionnement ;
- Faciliter les recrutements de personnel médical et soignant et de les fidéliser ;
- Développer une activité clinique pour répondre aux besoins de la population malgré la situation sanitaire territoriale ;
- Elaborer des projets de service spécifiques pour certaines prises en charge ;
- Restaurer la confiance ainsi que la dynamique médicale et paramédicale au sein de l'institution.



Conformément aux termes de l'article L 61143-3-1 du code de la santé publique, les administrateurs provisoires remettent un rapport de gestion au directeur de l'ARS dans un délai de deux mois avant la fin de leur mandat. Le plan d'action élaboré par les administrateurs provisoires durant leur période d'exercice au sein du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers sera poursuivi par le prochain directeur lors de sa prise en fonction.



Coordination Hospitalière de Prélèvements d'Organes et de Tissus (CHPOT)

Quelles sont les missions de la CHPOT ?

L'équipe pluridisciplinaire de la CHPOT est là pour assurer le lien entre les différents acteurs de la chaîne de don, tout en étant garante du respect des procédures et bonnes pratiques légales et éthiques. A cette fin, elle a pour principales missions :

- Organisation et gestion des prélèvements d'organes et de tissus au sein de l'établissement,
- Recherche de l'absence d'opposition du patient auprès de ses proches et du registre national des refus,
- Accompagnement des proches au cours du processus de don et aussi longtemps que nécessaire,
- Développement de l'activité de prélèvement d'organes et de tissus par l'information et la formation des personnels de santé et du grand public et par la mise en réseau des différents établissements du département.

Que peut-on donner ?

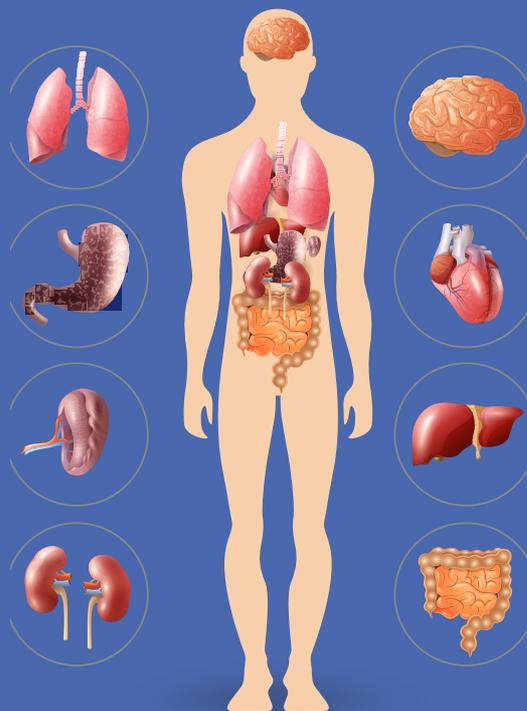
On peut donner les organes suivants : cornée de l'œil, poumons, cœur, reins, foie, pancréas, intestin, os, peau, cellules (ex : moelle osseuse), mains, avant-bras, veines, artères, valves cardiaques.

L'équipe :

Elle est composée d'un médecin réanimateur et de 5 IDE exerçant principalement en réanimation.

L'équipe assure une permanence du lundi au vendredi de 9h à 17h pour le recensement des comas graves, pour le prélèvement multi-organes (PMO) et pour le recensement et prélèvement de cornées et d'épiderme.

Elle assure également une astreinte de 8h à 8h, 7 jours sur 7, 365 jours par an.



COMMENT LES CONTACTER ?

- ▶ Portable : 06 89 38 94 31 ou 6 69 60
- ▶ Par le standard de l'hôpital : n°9 et demander le coordonnateur d'astreinte
- ▶ Bureau (aux heures de permanence) : 03.86.93.39.83 ou 03.86.93.79.83

LEGISLATION

La loi estime que vous êtes présumé avoir consenti au don de vos organes sauf si vous êtes inscrit au registre national des refus (<https://www.registrenationaldesrefus.fr>).

Avant tout prélèvement d'organes, les équipes de la CHPOT doivent systématiquement consulter le registre national des refus de dons d'organes.

Le refus de prélèvement des organes est révisable et révocable à tout moment. L'équipe de coordination hospitalière de prélèvement prend en compte l'expression de volonté la plus récente.

L'inscription sur le registre national des refus peut être faite à partir de 13 ans.

Quelques chiffres clés nationaux sur 2023 :

- 5 634 greffes sur toute la France ;
- 3 132 donneurs recensés dont 1 512 prélevés en France ;
- 36.1 % d'opposition en France ;
- Plus de 21 866 patients en attente de greffe.

Prélèvements de la CHPOT en 2023 :

- 32 cornées
- 5 prélèvements d'épiderme
- 2 prélèvements de veines
- 4 reins
- 2 foies
- 2 poumons
- 1 cœur

Le réseau Nivernais :

Pour répondre à la demande toujours plus importante, la CHPOT a créé un réseau sur le territoire : le réseau nivernais qui s'articule entre Nevers, Decize, Cosne et Clamecy.

La création de ce réseau repose sur le constat que les Centres Hospitaliers de Nevers, Cosne, Decize et Clamecy disposent d'un Service d'Accueil des Urgences. Or ces services sont susceptibles de produire des donneurs potentiels.

Manipulateur en Électroradiologie Médicale

Un Manipulateur en Électroradiologie Médicale, c'est quoi ?

Le manipulateur en électroradiologie médicale, communément appelé manip radio, joue un rôle essentiel dans le milieu hospitalier. Ce professionnel de santé est spécialisé dans l'utilisation des techniques d'imagerie médicale telles que la radiographie, le scanner, l'IRM et d'autres méthodes permettant le diagnostic et le suivi des patients.

Son travail commence par l'accueil et l'information des patients sur le déroulement de l'examen, en s'assurant de vérifier les éventuelles contre-indications. Il installe et positionne les patients correctement pour l'examen, garantissant ainsi des images de qualité optimale. Le manip radio utilise et manipule les appareils d'imagerie médicale, en adaptant les réglages en fonction du type d'examen et des caractéristiques du patient. Il réalise ainsi des radiographies, des scanners, des IRM et des échographies avec précision.

Le respect des protocoles de sécurité est primordial pour protéger les patients et le personnel des radiations. Le manip radio doit également assurer la stérilisation et l'entretien du matériel. En plus de ses compétences techniques, il gère les dossiers patients, archive les images et les transmet aux médecins radiologues pour interprétation. La gestion des rendez-vous et la planification des examens font aussi partie de ses responsabilités administratives.

Travaillant en étroite collaboration avec les radiologues, les médecins et le personnel infirmier, le manipulateur radio participe aux réunions de service et suit des formations continues pour rester à jour dans son domaine. Il doit faire preuve de rigueur et de précision pour garantir des images de haute qualité et éviter les erreurs. Un bon sens du contact, une écoute attentive, de la patience et de l'empathie sont indispensables pour instaurer une relation de confiance avec les patients.

FORMATIONS & DIPLÔMES

APRÈS LE BAC :

3 ans pour préparer le DE de manipulateur d'électroradiologie médicale ou le DTS (diplôme de technicien supérieur) imagerie médicale et radiologie thérapeutique, obligatoires pour exercer. *Accès sur dossier.*

BAC+3 : Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique



FOCUS ASSOCIATION

Bien Naître à Nevers

L'association a été créée en octobre 2023 à l'initiative du personnel de la Maternité, et notamment de sa Présidente Madame Nathalie HUART, Infirmière Puéricultrice au sein de la Maternité.

L'association a pour objectif d'améliorer l'accueil de la famille, ce qui permet de favoriser l'instauration d'un lien précoce parent(s)-enfant(s) satisfaisant.

Cette amélioration passera par l'achat de matériel divers comme des lits couchettes ou des berceaux de co-dodo, par la formation des soignants notamment à la technique du bain enveloppé et enfin par l'intervention d'experts en périnatalité pour encourager et soutenir la parentalité.



© Association Bien Naître à Nevers.

L'association est aujourd'hui entièrement financée par le biais de dons et organise de très nombreux événements (randonnées, tombolas, ...) permettant de récolter des fonds.

► SOUTENIR L'ASSOCIATION

Pour soutenir l'association, rendez-vous sur :

- Donation : <https://www.payasso.fr/biennaitreanevers/dons>
- Site web : <https://biennaitreanevers2.wixsite.com/>

Vous pouvez également les suivre sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook.



Cancers Masculins : Retour sur Movember et son concours de moustaches

L'histoire débute à Melbourne en Australie en 2003 lorsqu'un groupe d'amis constatant que les hommes sont moins attentifs à leur santé, décident de se laisser pousser la moustache pendant tout le mois de novembre. Cette opération a pour but de sensibiliser le public sur les problèmes de santé masculins comme les cancers de la prostate ou des testicules et les problèmes liés à la santé mentale, plus touchés par ces derniers que les femmes et pourtant plus tabous.

L'année suivante, le mouvement est lancé à plus grande échelle et connaît un succès au fil des années. Le mouvement va s'internationaliser et la France organise sa première édition en 2012, qui sera reprise chaque année.

Ce mouvement a également pour objectif de récolter des fonds pour aider à la recherche médicale sur ces sujets.

En novembre, le personnel du CHAN a été invité à se mobiliser pour Movember au travers d'un concours de moustache.



QUELQUES CHIFFRES

- ▶ Nouveaux cas en 2023 : **245 610** chez les hommes
- ▶ Nombre de cancers détectés par jour en 2023 : **1 200 cas** en moyenne
- ▶ Age médian du diagnostic chez les hommes : **70 ans**
- ▶ Nombre de décès en 2023 chez les hommes : **89 600**
- ▶ Taux de survie nette standardisé : **93%**



Immersion dans le Service de Sécurité Incendie



À l'hôpital, 18 professionnels veillent à la sécurité des personnes et des biens. Ces agents clés dans le fonctionnement de l'établissement ont des missions très diverses.

Leurs missions principales ?

- Prévenir et réduire les incendies. Pour cela, ils doivent notamment réceptionner et traiter les appels concernant le risque incendie, procéder à la vérification périodique et à la surveillance de l'ensemble des équipements de sécurité incendie de l'établissement, traiter l'alarme ou le sinistre selon les procédures incendie, déclencher l'alarme et alerter les secours externes.

- Prévenir et réduire les actes malveillants pouvant mettre en danger les patients et/ou les professionnels, ou affecter les bâtiments et installations de l'établissement. Pour cela, ils peuvent être contactés par les services lorsque des patients sont agités ou si des visiteurs créent des troubles. Ils peuvent donner l'alerte aux forces de l'ordre. Ils jouent un rôle clé dans le dispositif Vigipirate car ils ont la tâche de créer un périmètre de sécurité.

- Ils jouent également un rôle important dans la sensibilisation des personnels au risque incendie, par le biais de formations régulières (418 agents formés en 2023).



- Les agents de sécurité incendie doivent en outre connaître les risques particuliers que présentent certains services et effectuer systématiquement des rondes quotidiennes pour s'assurer de la bonne sécurité dans l'établissement. Chacune de leurs interventions donne lieu à un rapport destiné à leur hiérarchie ou aux services publics de sécurité.

- Ils sont les personnes à contacter pour ouvrir les portes et couper les cadenas suite à la perte de clés, gérer les accès par badge des agents ou encore pour déneiger les accès en partenariat avec le service jardin.

- Enfin, ils assurent 24h/24h et 7j/7j l'exploitation du PC de sécurité incendie. Cette mission est conséquente puisque l'exploitation du PC implique de renseigner tout événement sur la main courante, de gérer les alarmes Feu ou les alarmes Ascenseurs, de gérer l'Appel d'Urgences provenant de l'établissement, d'appeler le SAMU de Dijon pour les mouvements liés à l'hélistation, de garantir l'organisation des secours jusqu'à l'arrivée des pompiers, lorsque cela est nécessaire.

CONTEXTE - REMPLACEMENT CENTRALE INCENDIE

Le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers a été dans l'obligation de remplacer sa centrale de Sécurité Incendie, car il n'était plus possible de commander des pièces détachées pour le modèle en place jusqu'à maintenant.

Cette nouvelle centrale présente de caractéristiques innovantes et intéressantes comme l'asservissement des issues de secours ou encore la présence de détecteurs multicritères permettant d'être programmés selon l'activité du lieu.

20 ans de L'HÔPITAL PIERRE-BÉRÉGOVOY

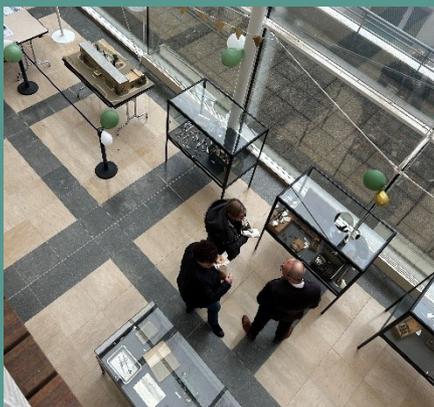
LE 11 DECEMBRE : Célébration des 20 ans de l'Hôpital Pierre-Bérégovoy

L'année 2023 célèbre le vingtième anniversaire de l'Hôpital Pierre-Bérégovoy.

Pour l'occasion, le 11 décembre dernier, le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers proposait, tout au long de la journée, une exposition historique et une collection d'objets médicaux anciens accessibles à tous dans le hall de l'hôpital. Cette exposition a offert aux visiteurs une plongée captivante dans l'histoire de l'hôpital, illustrant son évolution et ses innovations au fil des années.

À cette occasion, le personnel hospitalier a également bénéficié d'animations festives toute la journée durant les temps de pauses. Ces moments de convivialité ont permis de remercier chaleureusement le personnel pour son dévouement constant.

La journée s'est conclue par une soirée événementielle en présence de plusieurs acteurs publics liés au milieu hospitalier et au secteur de la santé, parmi lesquels Monsieur Denis Thuriot, Maire de Nevers, Conseiller Régional de Bourgogne-Franche-Comté et Président du Conseil de surveillance du CHAN, ainsi que Monsieur Régis Dindaud, délégué départemental de l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté. Lors de cette soirée, nous avons revisité deux décennies d'histoire, en évoquant les défis relevés par l'hôpital et les perspectives ambitieuses pour l'avenir.



20 ans

1998

1999

2000

FÉVRIER 1998
AVANT LE DÉBUT
DU CHANTIER



Terrain du futur hôpital

Le 12 octobre 1998, est posée la première pierre de l'hôpital Pierre-Bérégovoy, par le député maire de Nevers, Monsieur M. BOULAUD, le préfet de la Nièvre, Monsieur M. PONDAVEN, le directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne Franche-Comté, Monsieur M. DROUET, le directeur des hôpitaux et Monsieur M. COLL, représentant le directeur des hôpitaux de Nevers.

12 OCTOBRE



Pose de la première pierre

25 JUIN



Vue sur boulevard et sur le parking personnel

30 NOVEMBRE



Vue sur le parking personnel

03 MAI



Vue sur le pôle mère-enfant

02 AOÛT



Vue depuis le parking personnel

15 JANVIER



Vue globale du chantier

31 JUILLET



Vue sur le pôle mère

31 AOÛT



Vue sur le boulevard 2

02 JUIN



Vue depuis le parking personnel

30 NOVEMBRE



Mise en place de la famille de l'atrium



Inauguration symbolique de l'Hôpital Pierre-Bérégovoy, le 30 avril 2003.

QUELQUES DATES CLÉS

- ▶ En février 1998 : Début du chantier du futur hôpital ;
- ▶ Le 12 octobre 1998 : Pose de la première pierre de l'hôpital Pierre-Bérégovoy, en présence de M. BOULAUD, Député maire de Nevers et Président de conseil d'administration du CHAN, M. PONDAVEN, Préfet de la Nièvre, M. DROUET, Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne Franche-Comté, M. COLL, représentant directeur des hôpitaux et M. GUILLET, directeur du Centre hospitalier de Nevers ;
- ▶ Le 30 novembre 2000 : Mise en place de la lentille vitrée de l'atrium ;
- ▶ Le 3 mars 2003 : Mise en fonctionnement et ouverture du nouvel hôpital Pierre-Bérégovoy ;
- ▶ Le 30 avril 2003 : Inauguration officielle de l'hôpital Pierre-Bérégovoy, en présence de M. PIERRAD, Préfet de la Nièvre, de M. BOULOUD Sénateur de la Nièvre, Maire de Nevers et président du Conseil d'Administration, M. COUTY Directeur de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins et M. SEGURA, Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne et M. VERRET, Directeur de l'hôpital.

NOTES

A series of 20 horizontal dotted lines for taking notes.



Conception-Réalisation : Direction des Affaires Générales, de la Qualité,
des Relations avec les Usagers et de la Communication -
Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers - Hôpital Pierre-Bérégovoy
© photos : Adobe Photo Stock, Canva | Juin 2024